



## Commune de Saint-Baldoph

Comité de Pilotage du Projet Éducatif de Territoire (PEdT)

Année scolaire 2024/2025

mercredi 3 décembre 2025 – Passerelle Pré Martin

---

### Participants

#### Présents :

- V. HACHET, Maire de Saint-Baldoph
- P. PAYET, Chargée de développement territorial – CAF Savoie
- L. BALMAT, Coordinateur CTG – SI Jeunesse
- N. FREON, Conseillère déléguée en charge de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse
- G. VIVES, Adjoint aux finances
- G. DARVES BLANC, Adjointe à l'administration générale
- S. NEGRELLO, M. MASSON, E. DHERBEYS, R. GARNIER Conseillers municipaux
- P. ALLES, Responsable du service périscolaire
- H. JOUDRIER, A. L. NINGRE Représentants des parents d'élèves (PEEP)
- Y. RUFENACHT, M. DUMAY, Représentants des parents d'élèves (PEI)

#### Excusés :

- J. BONNENFANT, Représentant DDCSPP73
- E. SIGUIER, Inspectrice de l'Éducation Nationale (IEN)
- B. ETELLIN, Directeur de l'école primaire
- M. MOLLARD, Diététicienne – Société LEZTROY
- C. GACHET, Responsable du R.P.E.
- N. COULON, Directrice de l'AMEJ
- J. DUNN, Animatrice des blés d'or
- A. BRUYERE JACQUES, Directrice de la Crèche
- MICRO CRECHE Les Bambins d'abord.

Secrétaire de séance : P. ALLES

#### Ordre du jour :

- bilan de la rentrée 2025 ;
- réponse aux remarques des familles ;
- évolution organisationnelle du PEDT ;
- perspectives éducatives pour 2026.

---

#### 1. Introduction :

Monsieur le Maire introduit la séance et souligne le travail engagé conformément aux directives nationales.

Il est rappelé que cette instance a pour rôle :

- De coordonner les actions éducatives du territoire,
- D'assurer une continuité entre petite enfance, enfance et jeunesse,
- D'être un espace de dialogue, de réflexion et d'amélioration continue,
- Et de dépasser le seul cadre du périscolaire pour considérer l'enfant dans l'ensemble de ses temps et de ses lieux de vie.

L'enjeu de ce Copil est double :

- dresser un bilan complet depuis la rentrée de septembre,
- engager une nouvelle orientation du PEDT, plus transversale et territoriale.

---

#### 2. Cadre national et orientations locales :

##### 2.1. Préconisations nationales et Convention Territoriale Globale (CAF)

Le PEDT s'inscrit désormais dans un cadre d'intervention éducatif plus large, encouragé au niveau national. Ce cadre repose notamment sur la Convention Territoriale Globale (CTG), contractualisée avec la CAF.

Afin de contextualiser le repositionnement du PEDT dans une dynamique territoriale élargie il est rappelé que la CTG vise à :

- Renforcer la cohérence des politiques publiques sur un territoire,
- Articuler petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, inclusion sociale,
- Favoriser le travail transversal des partenaires,
- Permettre un pilotage local globalisé des actions éducatives, sociales et familiales.

Le PEDT devient ainsi l'un des outils opérationnels de cette stratégie, en garantissant un volet éducatif partagé avec l'ensemble des acteurs du territoire.

---

## 2.2. Orientation politique locale

Rappel de la vision politique portée par la municipalité depuis deux mandatures :

- Penser l'éducation comme une responsabilité collective, partagée entre les institutions, les familles et les acteurs associatifs ;
- Renforcer les passerelles entre la crèche, l'école, le périscolaire, le SI Jeunesse et la vie locale,
- Favoriser les complémentarités, éviter les cloisonnements,
- Incrire les politiques éducatives locales dans une trajectoire cohérente, lisible, structurée.

Il faut souligner également :

- L'importance croissante du périscolaire dans le vécu des enfants,
- Le professionnalisme attendu et renforcé des équipes,
- La volonté municipale d'accompagner les structures du territoire dans leurs projets éducatifs,
- L'intérêt de coordonner les initiatives et d'éviter les démarches isolées.

La lutte contre les inégalités éducatives, l'accès à la culture, les enjeux de santé publique, l'apprentissage du vivre-ensemble et la citoyenneté sont également identifiés comme des axes prioritaires.

## 3. Bilan depuis la rentrée de septembre 2025

---

### 3.1. Organisation périscolaire – Rentrée 2025

Après une année 2024–2025 marquée par des difficultés de recrutement, la rentrée 2025 s'est déroulée dans des conditions particulièrement sereines :

- Équipe d'animation désormais complète ;
- Deux nouveaux agents qualifiés ont rejoint le service ;
- Plusieurs agents ont obtenu le CAP Petite Enfance ;
- D'autres sont engagés dans un parcours volontaire de formation continue ;
- Amélioration notable de la cohérence pédagogique et de la qualité des animations.

La professionnalisation accrue de l'équipe contribue à une meilleure stabilité, à une diminution des tensions en période de forte affluence et à une qualité d'accueil renforcée. Toutefois, la demande des familles reste très élevée, avec des attentes fortes et un volume de sollicitations important exerçant une pression notable sur le service.

La rentrée a généré un volume très important de modifications de planning, avec **482 mails traités sur le seul mois de septembre**.

Parmi ces mails, **138 demandes ont été formulées hors délai** ; les pénalités prévues n'ont toutefois pas été appliquées en début d'année par souci de souplesse.

Par ailleurs, **289 désinscriptions dans les délais** ont également été enregistrées.

**Rappel** : une absence justifiée ou une inscription d'urgence correspond à une situation imprévisible, indépendante de la volonté de la famille, et pouvant, lorsque c'est possible, être appuyée par un document officiel.

Ces ajustements fréquents perturbent l'organisation collective et fragilisent la gestion du service.

Le règlement intérieur sera donc désormais **appliqué de manière stricte**, tout en conservant la **souplesse nécessaire en cas de situation réellement imprévisible**.

L'objectif n'est pas de sanctionner, mais de concilier au mieux les contraintes de gestion avec les besoins des familles.

#### Droit à la déconnexion — précision importante :

Certains messages reçus tard le soir ou le week-end, ainsi que des demandes envoyées avec des informations incomplètes, génèrent un travail important.

La Commune rappelle l'importance :

- de respecter les horaires de travail,
- de formuler des demandes claires, complètes et datées,
- d'adopter une communication respectueuse et constructive.

---

#### Un règlement intérieur ajusté pour plus de lisibilité

Afin d'éviter la reproduction des listes d'attente importantes de l'an dernier, le règlement intérieur a été ajusté :

- Modalités d'inscription clarifiées,
- Délays renforcés et rendus plus lisibles,
- Fonctionnement plus fluide pour les familles,
- Anticipation facilitée pour le service.

Le service a travaillé à améliorer la prévisibilité, condition essentielle pour garantir la sécurité, la qualité et la capacité d'accueil.

---

#### Une offre éducative étendue grâce aux associations locales

Dans un objectif d'ouverture culturelle, sportive et artistique, les associations ont développé une offre d'activités complémentaires dès la sortie des classes (16h30), la Commune leur mettant des locaux à disposition dans l'école ou à proximité :

Activités à 16h30 :

- SOC Judo et Maison des possibles :
  - Accueil dès la sortie des classes à 16h30
  - Trois soirs par semaine,
  - Création d'un cours spécifique maternelle.
  - Fréquentation élevée et progression constante.

Activités à 17h30 :

- Pause Loisirs :
  - Karaté,
  - Danse,
  - Accessibles via une passerelle depuis l'accueil périscolaire, en lien avec une sortie au bout d'une heure.

Ces activités sont très appréciées, tant pour la diversification de l'offre éducative que pour leur organisation fluide. Relevant d'une initiative privée, ces activités se poursuivront dès lors qu'elles rencontreront un succès suffisant.

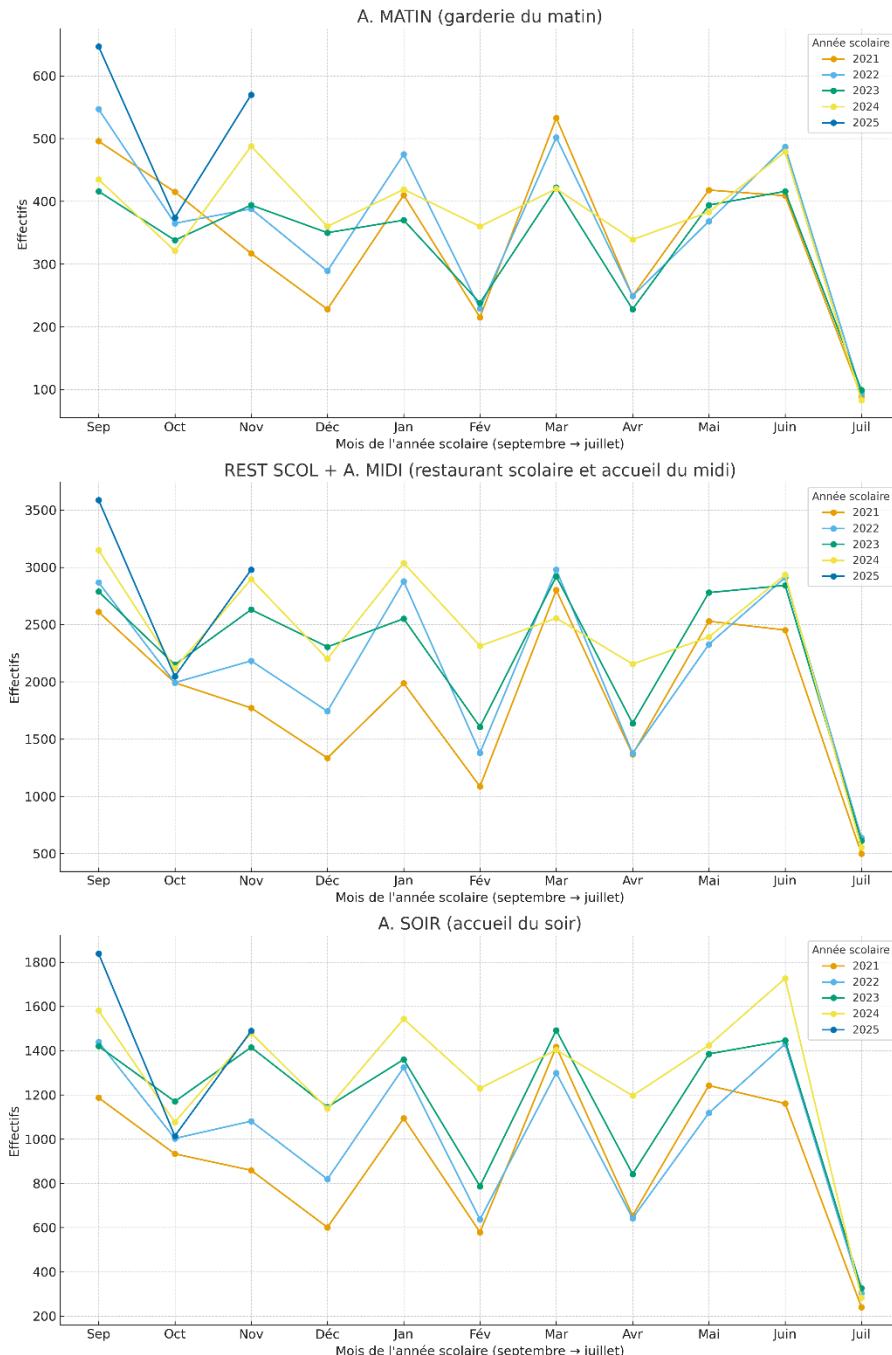
Chiffres clés (semaine type)

- Judo : ≈ 50 enfants / semaine
- Musique : ≈ 25 enfants / semaine
- Karaté : ≈ 25 enfants / mardi
- Danse : ≈ 15 enfants / mardi

Un témoignage de parents indépendants souligne :

« Activité du soir très appréciée. »

#### Effectifs du service périscolaire sur 5 ans :



#### Synthèse transversale

##### Points majeurs

**Hausse générale de la fréquentation** sur les 5 dernières années.  
Le **restaurant scolaire** concentre le plus gros volume (et augmente le plus).  
**L'accueil du soir monte fortement**, ce qui reflète une évolution des besoins familiaux.

L'accueil du matin reste **stable**, avec des pics raisonnables mais sans tension.

Il conviendra d'anticiper encore davantage de besoins sur le soir et le midi pour les années à venir.

#### 3.2 Questions et remarques des parents d'élèves (PEI uniquement, pas de retour de la part de la PEEP)

##### Portions insuffisantes à la cantine : « Portions insuffisantes pour les CM »

Une seule remontée formelle a été portée à la connaissance du service — qui a immédiatement apporté une réponse individualisée. La commune rappelle :

- la distribution du “rabe” suit une organisation équitable,
- les plus grands sont priorisés lorsqu'ils expriment un besoin,
- la période de rentrée a été marquée par des remplacements en cuisine, entraînant des ajustements temporaires,
- la remarque a été transmise au prestataire pour amélioration.

Le service reste vigilant et continuera à effectuer des contrôles réguliers.

Ajustement post conseil des élèves du 01/12/2025 :

### ☒ La sensation de satiété chez l'enfant

La sensation de satiété n'apparaît pas immédiatement : elle se manifeste en général environ 20 minutes après le début du repas.

C'est pourquoi, sur le temps du midi, les enfants sont :

- Encouragés à manger à leur rythme, sans être pressés,
- Accompagnés et rassurés par les adultes,
- Aidés à mieux comprendre leurs sensations alimentaires.

Il arrive que certains enfants disent « ne pas avoir assez mangé » alors que la sensation de faim persiste simplement parce que la satiété n'est pas encore installée.

👉 La possibilité de reprendre un peu de nourriture (« rabe ») permet de rassurer les enfants et de contribuer à un repas plus serein et équilibré.

### Prix du repas / qualité perçue : « Prix élevé pour une qualité questionnable »

→ Le tarif intègre l'achat du repas, bien sûr, mais également les frais de fonctionnement du service :

#### COUT DE REVIENT D'UN REPAS CANTINE

Année 2024

		Montants
Factures LEZTROY		115 495,11 €
Factures AU PAIN SAVOYARD		1 732,82 €
Frais de fonctionnement	Eau, électricité, gaz	5 544,14 €
	Produits ménagers	343,81 €
	Petits équipements	416,07 €
	Vêtements de travail	6,97 €
	Entretien bâtiment	2 133,25 €
	Maintenance	690,16 €
	Assurance	180,65 €
	Sous-total	9 315,05 €
Frais de personnel		121 603,10 €
		TOTAUX
		248 146,08 €

Nombre de repas facturés en 2024 = 25 633

COUT DE REVIENT POUR 1 REPAS = 9,68 €  
(sur fonctionnement seul)

Montant des travaux nouvelle cantine = 1 405 250 €  
Amortissements sur 25 ans = 56 210 €  
Cout de revient pour 1 repas = 2,19 €

COUT DE REVIENT POUR 1 REPAS = 11,87 €  
(amortissement compris)

#### Comprendre le prix d'un repas de cantine

En 2024, un repas coûte réellement 11,87 € à la Commune.

Mais les familles paient entre 4,41 € et 7,88 €, selon leur quotient familial.

#### 🔍 Pourquoi un tel écart ?

Parce que le tarif ne couvre pas seulement « ce qu'il y a dans l'assiette ».

#### Le coût réel comprend :

**Le repas fourni par le prestataire,  
L'eau, l'électricité, le chauffage,  
Les produits d'hygiène, le matériel,  
L'entretien et les assurances,  
L'encadrement des temps d'animation (en partie financé par la CAF).**

0	701	4,41 €
702	914	5,12 €
915	1200	5,68 €
1201	1400	6,25 €
1401	1600	6,81 €
1601	2000	7,31 €
2001 et +		7,88 €
Adultes *		6,09 €

→ La nouvelle tarification de l'accueil du soir, pourtant favorable aux familles, n'a pas été évoquée. Elle distingue désormais deux tranches horaires, permettant de ne facturer que la première heure lorsque l'enfant ne reste pas au-delà. Ce fonctionnement apporte davantage de souplesse et ajuste le coût à l'utilisation réelle du service. Elle permet également une « passerelle » vers les activités associatives débutant à 17h30. Une majoration de 5 € est prévue en cas de présence non inscrite sur la deuxième heure ; elle n'a toutefois pas été appliquée jusqu'à présent.

**Délais :** « Délais trop restrictifs (aucun changement possible moins de 8 jours avant) »

« Stress de devoir être disponible à une date/heure précise pour inscrire »

Le respect d'un délai minimum a pour intérêt majeur de permettre une adaptation du service au nombre d'enfants à accueillir, le dispositif des listes d'attente ouvrant la possibilité de faire appel à un renfort occasionnel de l'équipe uniquement lorsque c'est nécessaire.

La Commune rappelle qu'il n'y a **aucune raison de s'inquiéter**.

Les capacités d'accueil sont **suffisantes cette année**, et le système de **listes d'attente** fonctionne de manière fluide : lorsque des places se libèrent, les inscriptions sont automatiquement débloquées dans l'ordre d'arrivée, sans action supplémentaire des familles.

Un message explicatif a d'ailleurs été placé en page d'accueil du logiciel dès le début de l'année pour rassurer les usagers et clarifier le fonctionnement.

Calendrier prévisionnel d'ouverture des prochaines périodes d'inscription :

– Janvier – Février : 06/12 à 18h (J-30)

– Février – Mars – Avril : 24/01 à 18h

– Avril – Mai – Juin & Juillet : 21/03 à 18h

Les familles sont invitées à utiliser **sans hésitation les listes d'attente**, qui permettent d'ajuster le dimensionnement du service au plus près des besoins et d'attribuer les places au fur et à mesure des disponibilités.

#### Points positifs :

« Activités du soir très appréciées (judo, musique), cela va-t-il se poursuivre ? »

« Activités du midi et du soir au périscolaire très appréciées par les enfants, merci au personnel ! »

→ Cf point 3.1

#### Barrières de la maternelle : « Barrières de maternelle non sécurisées et dangereuses »

Les barrières sont conformes aux normes. Des bouchons de protection complémentaires ont été ajoutés pour rassurer les familles. Lors de l'exercice attentat-intrusion, la référent sûreté de la gendarmerie a été explicitement interrogé sur ce point. Aucun élément problématique n'a été relevé.

Le sujet ayant été déjà traité dans des copils précédents, la Commune propose de ne plus revenir systématiquement sur les mêmes préoccupations, sauf éléments nouveaux.

---

#### Sécurité routière – « Vitesse des véhicules aux abords du rond-point proche de l'école (beaucoup d'enfants à pied dans ce secteur) »

La gendarmerie a été informée de la préoccupation des familles sur ce point précis. La Commune rappelle qu'un Agent de Surveillance de la Voirie Publique est actuellement en arrêt de travail, limitant la présence habituelle à un seul agent devant l'école. Un ASVP ne dispose de toute façon pas des prérogatives nécessaires pour pratiquer des contrôles de vitesse. Il convient de noter que la présence d'un rond-point et de passages piétons sont déjà un aménagement destiné à limiter la vitesse. Reste à prendre en compte le manque de civisme des automobilistes, qui sont pourtant parfois parents eux-mêmes.

---

#### Bâtiments : « Problèmes de chaleur en été dans les classes (des solutions sont-elles envisagées ?) »

Des filtres occultants ont été installés sur les ouvertures dépourvues de stores, permettant une baisse de la température observée de 4 à 5°C. La Commune rappelle que le bâtiment de l'école maternelle est équipé d'un système de ventilation double flux avec échangeur adiabatique, efficace lorsqu'il est utilisé correctement, ce qui nécessite notamment de limiter l'ouverture des portes et fenêtres donnant directement sur l'extérieur et de privilégier le passage par les sas donnant sur l'entrée et la cour.

Afin d'améliorer la situation :

- Une formation sera proposée aux agents et enseignants,
- La commune investira dans des ventilateurs complémentaires pour les classes du bâtiment élémentaire si nécessaire.

**Points positifs :** Les parents soulignent que l'environnement autour de l'école est propre et respecté.

→Les félicitations seront transmises aux agents d'entretien, dont le travail est constant et parfois invisible.

---

#### **3.2. Coopération renforcée avec l'école & Projet Santé Publique**

##### **Projet "Drapeaux du Civisme" – Souvenir Français**

Un nouveau projet citoyen est engagé avec l'école :

- Mise en place d'un drapeau du civisme (50x50 cm) ;
- Installation dans un lieu solennel ;
- Présence des élèves aux cérémonies patriotiques (8 mai, 11 novembre) ;
- Garde d'honneur d'élèves ;
- Actions pédagogiques : symboles républicains, mémoire nationale ;
- Convention tripartite école / commune / Souvenir Français ;
- Coût total : environ 350 €, cofinancé

Ce projet s'inscrit dans une dynamique éducative nationale visant à renforcer le lien entre mémoire, citoyenneté et vie scolaire.

##### **Projet Santé Publique**

Une étudiante en BTS souhaite réaliser au sein de la commune un projet d'éducation nutritionnelle.

Deux périodes de stage (mars–avril et octobre 2026) permettront d'expérimenter :

- Lutte contre le gaspillage alimentaire,
- Ateliers "éveil alimentaire",
- Sensibilisation des familles : dangers du sucre, équilibre alimentaire,
- Conférences parents/enfants,
- Participation à la Semaine du Goût 2026.

Une réflexion conjointe est engagée pour articuler ce projet avec un volet éducatif :

"Préparer des goûters rapides, équilibrés et écologiques" (recettes simples → autoproduction → réduction emballages).

Ce projet pourrait servir de support pédagogique transversal mêlant :

- Santé,
- Environnement,
- Autonomie,
- Citoyenneté alimentaire.

Plusieurs pistes d'actions sont envisagées, telles que la création d'un recueil de recettes simples et rapides pour proposer des goûters de qualité, l'organisation d'une conférence destinée aux parents d'élèves sur les dangers du sucre, la mise en place d'actions de sensibilisation à la prévention de l'obésité infantile, la tenue d'un atelier exceptionnel à La Parenthèse, ainsi que la participation active à la Semaine du Goût, du 13 au 17 octobre 2026.

---

#### **3.3. Événements communaux et culture :**

- Cérémonie des CM2 – 1er juillet 2025
- Fête de l'Été – 30 août 2025
- Inauguration des « boucles de santé » en partenariat avec Octobre Rose

Les grands événements communaux ont connu une forte fréquentation et des retours très positifs.

Plusieurs pistes d'ouverture culturelle (partenariats le sentier des Huguenots et des Vaudois, Nuits de la Roulotte, Festival en Cour(s)) sont à l'étude pour diversifier encore l'offre.

La collectivité a récemment été approchée pour envisager une collaboration culturelle d'ampleur, portée par des acteurs déjà impliqués dans des projets artistiques reconnus au niveau départemental. Cette démarche, fondée sur la mutualisation, la circulation des œuvres et

l'ouverture à de nouveaux publics, s'inscrit pleinement dans l'élargissement culturel souhaité par la commune pour les prochaines années.  
(Accueil d'une soirée pour les nuits de la Roulotte, exportation hors Chambéry du « Festival de rue en cours » <https://festival-en-cour-s.fr/> etc.)

### 3.4. Projets reconduits

- Noël solidaire
- Fête de l'Hiver 19/12/2025
- Boîte aux lettres du Père Noël (EHPAD)
- Projets Petite Enfance / RPE en articulation avec l'école (présentés par Mme Gachet)

### 4. Petite Enfance :

La présidente de la Crèche "Les Petits Couardans" a contacté la municipalité afin :

- De renforcer les liens entre la crèche et la vie locale,
- D'ouvrir davantage les sorties pédagogiques,
- De mobiliser ponctuellement des habitants volontaires pour accompagner les enfants,
- De mieux intégrer la crèche dans les dynamiques associatives du village.

Elle souligne :

- Le manque de disponibilité des parents (contraintes professionnelles),
- Le besoin d'un réseau de bénévoles,
- La volonté d'enrichir l'expérience éducative des enfants.

Réponse apportée par le service Animation & Vie Locale

Le service a salué cette démarche constructive et rappelé qu'elle s'inscrit pleinement dans l'esprit du PEdT et de :

- Présenter l'initiative en Copil,
- L'intégrer dans la réflexion globale du territoire éducatif,
- D'envisager un relais via les supports municipaux,
- De réfléchir collectivement à la création d'un réseau de volontaires.

Cette initiative est un exemple concret de coopération petite enfance – vie locale.

Il est rappelé également que la crèche associative bénéficie d'un accompagnement constant de la Commune, pleinement inscrit dans les orientations du Projet Éducatif de Territoire (PEdT).

Cet accompagnement se traduit notamment par l'attribution d'une subvention municipale annuelle, ainsi que par des avantages en nature significatifs, incluant la prise en charge de l'entretien du bâtiment et le règlement du loyer auprès du bailleur social.

Cet engagement permet de garantir la stabilité de la structure, de soutenir une offre d'accueil de qualité pour la petite enfance et de favoriser son intégration dans le parcours éducatif global du territoire, en cohérence avec les objectifs du PEdT.

### 4. Extrascolaire : AMEJ

L'accueil de loisirs du site de Saint-Baldoph a fonctionné comme prévu sur la période estivale, sans difficulté majeure signalée.

Les échanges entre l'AMEJ et la commune restent fluides, avec un rappel partagé sur la bonne coordination d'usage des locaux.

Les volumes d'accueil s'inscrivent dans la dynamique globale du canton.

Saint-Baldoph est intégrée aux travaux en cours sur le calendrier d'ouverture 2026, notamment concernant l'organisation de la dernière semaine d'août.

Poursuite des liens passerelles entre le centre de loisirs, la petite enfance (à remettre en place le dernier mercredi du mois d'août.) et les CM2

### 5. RPE

Objectifs pédagogiques transversaux :

- Sensibiliser les enfants à la nature et aux animaux ;
- Faire découvrir le monde vivant à travers des expériences concrètes ;
- Développer des projets pédagogiques communs entre les structures Petite Enfance et l'école, dans une logique de continuité éducative.

Ces projets sont construits en concertation étroite avec les équipes éducatives, les partenaires de la Petite Enfance et les services municipaux.

#### Mini-ferme – 18 et 19 mai

Projet de sensibilisation au vivant permettant une découverte immersive des animaux, mobilisant les équipes Petite Enfance, périscolaires et enseignantes (Préparation logistique engagée avec les partenaires concernés.)

#### Matinée d'intégration Petite Enfance – École

Objectif : offrir aux enfants du Relais Petite Enfance (RPE) et des crèches une première découverte de l'école maternelle au cours d'un temps d'accueil dédié, construit avec les équipes pédagogiques.

Le mardi 16/12, ce sont 50 enfants du pôle Petite Enfance (0-3 ans) – deux crèches + RPE (futurs élèves) – ainsi que 4 enfants accompagnés par le CAMS qui ont participé à un spectacle organisé à l'école maternelle.

Cette matinée a visé à :

- Favoriser la continuité éducative entre la Petite Enfance et l'école ;
- Préparer en douceur l'entrée en maternelle pour les plus jeunes ;
- Renforcer la coopération professionnelle entre éducateurs de jeunes enfants, ATSEM, animateurs et enseignants.

→ Mise en œuvre à ajuster pour les actions suivantes en fonction des contraintes organisationnelles spécifiques à l'équipe enseignante.

## **Projet intergénérationnel Musique / EHPAD**

Objectif : développer des rencontres musicales entre les enfants et les résidents de l'EHPAD.

Deux modalités possibles :

- Sur les temps périscolaires (sous réserve d'autorisation parentale),
- Ou directement via l'association Les Blés d'Or, plus simple à organiser et à pérenniser.

👉 Une coordination reste à finaliser entre le RPE, l'équipe périscolaire et l'animatrice de l'EHPAD.

## **Projet Snoezelen – 2 au 5 février**

Déploiement d'un espace sensoriel éphémère (ancienne salle de classe en cours de restauration en élémentaire), destiné à offrir aux enfants des expériences sensorielles apaisantes et adaptées, en complément des activités régulières.

→ Organisation logistique en cours avec les équipes concernées.

→ Réflexion en cours pour une ouverture au grand public le mercredi, afin de valoriser le dispositif et permettre aux familles de le découvrir.

## **5. SI Jeunesse :**

Une nouvelle animatrice a rejoint la structure pour donner suite à la démission de la précédente.

Elle prend progressivement la mesure de son poste, découvre les besoins des jeunes et travaille à initier des projets transversaux.

L'objectif partagé :

- Renforcer les passerelles avec les associations locales,
- Articuler davantage les actions avec le service périscolaire,
- Améliorer la coopération lors des événements municipaux.

**Un enjeu fort demeure : mieux identifier le SI Jeunesse sur le territoire et attirer davantage les jeunes vers la structure.**

## **6. Structuration d'un Collectif Éducatif Territorial**

Le PEdT doit devenir un espace où les acteurs :

- Partagent leurs constats et leurs besoins,
- Construisent des projets communs,
- Évitent les doublons et les démarches isolées,
- Garantissent une cohérence éducative globale.

Proposition à faire au prochain COPIL après les prochaines élections municipales :

✓ 1. Création de groupes de travail thématiques ?

- Petite enfance
- Parentalité
- Santé / alimentation
- Culture & citoyenneté
- Temps périscolaires
- Jeunesse (10-17 ans)

✓ 2. Mise en place d'un calendrier de coordination ?

3 à 4 rencontres par an pour suivre l'avancée des projets.

✓ 3. Constitution d'un collectif éducatif territorial ?

Un espace souple, collaboratif, avec un objectif :

faire mieux ensemble que chacun de son côté.

## **7. Conclusion et Clôture de séance**

Rappels des enjeux :

1 **Organisation périscolaire** : application stricte du règlement et vigilance sur la charge administrative.

2 **Parents d'élèves** : réponses apportées, rappels de cadre et suivi sur restauration/sécurité.

3 **École / Commune** : projets citoyens et nutrition validés, coordination à renforcer.

4 **Petite Enfance** : poursuite des passerelles crèche–école, attention à la faisabilité.

5 **SI Jeunesse** : consolidation des actions et continuité des accompagnements.

6 **Collectif éducatif** : groupes de travail créés, coordination annuelle programmée..

Le COPIL confirme une dynamique éducative structurée et partagée entre les acteurs du territoire.

Les ajustements organisationnels seront poursuivis, la coordination renforcée et les projets transversaux engagés pour l'année 2026.

La prochaine réunion se tiendra après les élections municipales, afin d'assurer un pilotage cohérent, stable et aligné avec les objectifs fixés par la nouvelle municipalité.